

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS
S.A.S au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832
GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

PROVISIONS N° 04

Charges courantes

Copropriété : FLANDRE SUD (ASL)
75019 PARIS

Copropriétaire : SCI THOMAS Michel

Gestionnaire : M. Fabien AUBRY
0142272782

Comptable : MME Sylvia BOULAN
01.42.27.93.20

Compte Web : THAK64USE

SCI THOMAS Michel
GERANT M. THOMAS Thibault
9 IMPASSE HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Paris, le 23/09/2021

Page 1 / 1

Modification du décret du 17/03/1967. "A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux"

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Type de lot	Tant.
43	U			VOLUME 43	

Base de calcul	Date édition	Période	Références	Exigible le	Avance trésorerie	2.170,00
Budget	23/09/2021	01/10/2021 - 31/12/2021	S.9206.00003	01/10/2021	Avances autres	0,00

Rubrique de charges	Budget Période	Tantièmes		Votre Quote-Part
		Généraux	Individuels	
Groupe de lots n° 43 VOLUME 43				
DEPENSES GENERALES	5.500,00	100	31	1.705,00
DEPENSES GRILLE A	2.350,00	100	31	728,50
DEPENSES GRILLE B	1.150,00	100	4	46,00
Total du groupe de lots				2.479,50
Total appel Copropriétaire				2.479,50

Relevé de compte depuis le 01/07/2021

Date	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
01/07/2021	Solde antérieur		816,44
01/07/2021	Appel 3 01/07/2021-30/09/2021	2.479,50	
20/07/2021	Virt GERASCO 38		2.479,50
01/10/2021	Appel 4 01/10/2021-31/12/2021	2.479,50	
	Total du relevé	4.959,00	3.295,94
	Solde en notre faveur en Euros	1.663,06	

Coordonnées bancaires Copropriété : SDC FLANDRE SUD (ASL) - IBAN : FR7610107001180045458779886 - BIC : BREDFRPPXXX

Coupon à joindre impérativement à votre règlement

THOMAS
Référence : S.9206.00003
Période : du 01/10/2021 au 31/12/2021
Echéance : 01/10/2021
Montant : 1 663,06 Euros

Gestionnaire : M. Fabien AUBRY
A l'ordre de : SDC FLANDRE SUD (ASL)
A l'adresse suivante : CABINET GERLOGE
9 Rue la BRUYERE
75009 PARIS